



# JE ME SUIS FAIT VACCINER, ET ENSUITE ?

## 1 JE SURVEILLE MON ÉTAT DE SANTÉ

Comme avec tous les vaccins, il peut y avoir des effets indésirables après la vaccination contre la COVID-19 : une douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, des frissons, de la fièvre, une poussée de tension. Ces troubles disparaissent rapidement.

**Si les symptômes s'aggravent**, ou s'ils durent plus de 48 heures, **je contacte mon médecin traitant**.

## 2 JE CONTINUE À APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES ET À RESPECTER L'ISOLEMENT

En l'état actuel des connaissances, **les vaccins aujourd'hui disponibles réduisent la gravité des symptômes, mais pas la contagiosité**. Même vacciné-e, je peux être contaminé-e par la COVID-19 et transmettre le virus.

Je continue à m'isoler en cas de test positif à la COVID-19, en cas de contact avec une personne testée positive, ou en cas de symptômes.

**Je continue à appliquer les gestes barrières scrupuleusement :**



**Je me lave régulièrement les mains** ou j'utilise une solution hydroalcoolique.



**Je porte un masque chirurgical** ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire.



**Je reste à plus de deux mètres** des autres personnes.

*Suite des gestes barrières au verso... →*

...suite des gestes barrières :



**Je tousse ou j'éternue dans mon coude** ou dans un mouchoir.



**J'évite de me toucher le visage.**



**Je me mouche dans un mouchoir à usage unique** et je me lave les mains après utilisation.



**Je salue sans serrer la main,** j'arrête les embrassades.



**Je limite au maximum mes contacts sociaux.**



**J'aère les pièces** le plus souvent possible.

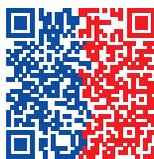
3

## JE REÇOIS LA DEUXIÈME INJECTION

Pour la plupart des vaccins contre la COVID-19, deux doses sont nécessaires pour qu'ils soient efficaces. Le délai pour réaliser la deuxième injection varie selon le vaccin. Normalement, les rendez-vous pour les deux injections sont pris en même temps. En cas de doute, parlez-en avec le professionnel de santé qui vous a vacciné-e.



Une **pharmacovigilance** (pour enregistrer et évaluer les effets secondaires du vaccin) est réalisée par l'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM). Elle permet de suivre de très près les éventuels effets indésirables du vaccin. En cas d'effet(s) indésirable(s) grave(s) ou inattendu(s), vous devez le signaler à votre médecin ou votre pharmacien. Vous pouvez aussi le signaler directement sur le site [signalement.social-sante.gouv.fr](https://signalement.social-sante.gouv.fr).



**#Tous  
AntiCovid**

**TOUS ENGAGÉS CONTRE LA COVID-19 !**

Téléchargez l'application :

